MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1191 **21 mai 2013**

SOMMAIRE

Academos Group S.C.A. 57139
Antin Infrastructure Luxembourg V 57154
Bambi Finance S.A. SPF 57151
Bela-Immo 57147
BPM Luxembourg S.A. 57122
B.U.R.O.S. Business Unit Rental Office Services 57168
Capital United S.à r.l. 57151
Catamino Investments S.à r.l. 57122
Chalgrin S.A. 57122
Chicama Investments S.A. 57123
Clarco S.A. 57144
Commerzbank Leasing 2 S.à r.l. 57122
CRX Markets S.A. 57160
D.R.E.A.S. S.à. r.l. 57123
Eldora S.A. 57124
Epsom Estate S.A. 57124
Erdi S.A. 57124
ESCF Soparfi A S.à r.l. 57125
ESCF Soparfi B S.à r.l. 57153
Esmeralda S.A. 57123
Financière Victoire S.A. 57157
Fir Tree REOF II (Lux) 57125
ICT Architect 57127
IDPoint DigitalMedia 57126
IG Markets Limited, Succursale Luxembourg 57126
IG Markets Limited, Succursale Luxembourg 57126
IKM S.A. 57126
Indesit Company Luxembourg S.A. 57126
Infi Holding S.A. 57159
Jotal S.à r.l. 57152
Lancelot Holdings Sàrl 57127
Linckia Investments S.à r.l. 57125
LT Capital S.A. 57158
Lubega S.à r.l. 57125
Luxembourg Securities Holdings S.A. 57158
Master 6 57153
Mongolian Coal Corporation S.à r.l. 57165
Mongolian Coal Corporation S.à r.l. 57150
Munich LBS 160 S.àr.l. 57168
Nevelpark Holding S.à r.l. 57125
Prime Nominees (Luxembourg) S.à r.l. 57148
Sinabe S.A.- SPF 57168
Stentor Investholding S.à r.l. 57123
Tishman Speyer Junghof LP S.à r.l. 57166

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chalgrin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.151.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 avril 2013

Monsieur HEITZ Jean- Marc est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Madame Sophie ERK, employée privée, née le 15.12.1974 à Thionville (France), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
CHALGRIN S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013044865/17.

(130054592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Catamino Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.069.

—

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour avis sincère et conforme
Pour CATAMINO INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013044862/13.

(130055287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Commerzbank Leasing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.887.

—

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, Commerzbank Aktiengesellschaft ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013044852/12.

(130054666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

BPM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.021.

—

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013044829/12.

(130055208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

D.R.E.A.S. S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.588.

—

Suite au courrier reçu en date du 06 décembre 2012, il en résulte la démission avec effet immédiat du Gérant suivant:

- La société THUBOCO SPRL, représentée par Monsieur Olivier THUYSBAERT, avec siège social au 15, Square des Nations, B-1000 Bruxelles (Belgique).

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013044887/12.

(130054944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Chicama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.797.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 11 mars 2013

Quatrième résolution

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

CHICAMA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013044868/16.

(130054791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Stentor Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.602.

—

La soussignée, Gerardus H.M. Ossevoort, ayant sa adresse privée, 22 rue de Mars La Tour, 54800 Tronville, France, atteste par la présente que le démission de son fonction comme gérant de la société

Stentor Investholding SàRL,

R.C. Luxembourg Section B Numéro 92.602

Adresse 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 25 février 2013.

Luxembourg, le 25 Février 2013. Gerard Ossevoort.

Référence de publication: 2013044685/15.

(130054334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Esmeralda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.721.

—

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013044947/10.

(130054707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Epsom Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.078.

—

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1 er janvier 2013 la démission de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1 er janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour EPSOM ESTATE S.A.

Référence de publication: 2013044938/16.

(130054884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Eldora S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.591.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 05 avril 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Mademoiselle RINALDI Mariagrazia, comptable, née le 27.02.1976 à Monopoli (Italie), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

ELDORA S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013044930/17.

(130055163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Erdi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.385.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue Exceptionnellement le 14 décembre 2012

- Les mandats d'Administrateur de Mr JACOB Thierry, 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg, et le mandat d'Administrateur de Mme GEHLEN Mireille, 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six années. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

- Le mandat d'Administrateur de Mr WINANDY François n'est pas reconduit, et Mme MATHU Chantai, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommée comme nouvel Administrateur pour une période statutaire de six années, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. Révision S.A. sise, 163 rue de Kiem, L-8330 Strassen, n'est pas reconduit.

- Fin-Contrôle S.A., sise 12 Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est nommée en tant que Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de six années. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013044940/21.

(130055018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ESCF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.027.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.720.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ESCF Soparfi A S.à r.l.

Référence de publication: 2013044943/11.

(130054921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Lubega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.161.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040103/10.

(130049216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Nevelpark Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.909.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040162/10.

(130049223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Fir Tree REOF II (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.196.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013044958/10.

(130055158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Linckia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.771.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Linckia Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013045068/11.

(130055113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

IG Markets Limited, Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 143.138.

—

Les comptes annuels de l'établissement principal «IG Markets Limited» dans lesquels sont inclus les comptes de sa succursale luxembourgeoise «IG MARKETS LIMITED, SUCCURSALE LUXEMBOURG» au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045027/11.

(130054500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

IG Markets Limited, Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 143.138.

—

Les comptes annuels de l'établissement principal «IG Markets Limited» dans lesquels sont inclus les comptes de sa succursale luxembourgeoise «IG MARKETS LIMITED, SUCCURSALE LUXEMBOURG» au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045028/11.

(130054504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

IKM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.156.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045030/10.

(130055245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

IDPoint DigitalMedia, Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 7, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 146.894.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045026/10.

(130054929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Indesit Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 15.826.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2013045035/12.

(130054971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lancelot Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.250.564,90.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.227.

—

Suite à un déménagement, les associés de la Société tel que mentionnés ci-dessous demeurent désormais à Lime Grove House, Green Street JE1 2ST St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes:

1) CVC European Equity Tandem GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.

2) CVC European Equity Tandem GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.

3) CVC European Equity Tandem GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013045062/20.

(130054982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

ICT Architect, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 176.367.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of March,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Gunther De Vleeschouwer, a Belgian citizen, bearer of an identity card no 591-0840475-72 issued by the Kingdom of Belgium on May 12, 2010 and expiring on May 12, 2015, with residence at Goorstraat 63, 3191 Hever, Belgium (the Founding Shareholder).

Such appearing party has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means ICT Architect.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Company Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "ICT Architect". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition, management and development of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

The Company may also provide consultancy services as well as professional training. It may also engage in activities of sale of information technology and telecommunication, and may provide services in relation to these areas.

The Company may also engage in activities of short and long term rental of motorized vehicles of any kind.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Capellen. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Capellen, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred Euro (EUR 17,500.-), represented by seventeen thousand five hundred (17,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Company Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented. The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) Managers, at least one of which must be a category B Manager, or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Managers. The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Company Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first (1 st) January and ends on thirty-first (31 st) December of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;

(iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder hereby declares that he subscribes to seventeen thousand five hundred (17,500) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by (i) a payment in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholder (the Contribution in Cash) and (ii) a contribution in kind consisting of intellectual property rights (the IP Rights), the value of which has been evidenced by a certificate issued on March 26, 2013 by the Founding Shareholder (the Valuation Certificate), and which represents a net contribution in the amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) (the Contribution in Kind). The Contribution in Cash and the Contribution in Kind shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

It results from the Valuation Certificate that as of the date of such certificate:

- the Founding Shareholder is the legal and beneficial/full property rights owner of the IP Rights (such including any rights related thereto) to be contributed to the Company;

- the Founding Shareholder is solely entitled to the IP Rights and possesses the full power to dispose of the IP Rights;

- the value of the IP Rights to be contributed to the Company is five thousand Euro (EUR 5,000.-);

- the IP Rights to be contributed to the Company are freely transferable by the Founding Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge, lien, usufruct, options or right of any kind limiting the transferability or reducing the value of the IP Rights; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the IP Rights to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Founding Shareholder, immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed of incorporation of the Company, in Luxembourg and any other jurisdiction as the case required and upon the contribution of the IP Rights by the Founding Shareholder to the Company, the Company will become the full property rights owner of the IP Rights.

The Valuation Certificate signed ne varietur by the Founding Shareholder and notary will remain attached to the present deed to be registered with it.

Therefore, the aggregate amount of seventeen thousand five hundred Euro (EUR 17,500.-) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

(a) the number of manager of the Company is set at one (1);

(b) Gunther De Vleeschouwer, independent consultant, born on April 29, 1978 in Ghent, Belgium, whose address is at Goorstraat 63, 3191 Hever, Belgium, is appointed as sole manager of the Company;

(c) that the sole manager of the Company is appointed for an undetermined period; and

(d) that the address of the registered office of the Company is set at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-sixième jour du mois de mars,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Gunther De Vleeschouwer, citoyen belge, porteur d'une carte d'identité no 591-0840475-72 émise par le Royaume de Belgique le 12 mai 2010 et expirant le 12 mai 2015, dont l'adresse est au Goorstraat 63, 3191 Hever, Belgique (l'Associé Fondateur).

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1 er . Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie ICT Architect.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Statuts signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «ICT Architect». La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition, la gestion et le développement d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

La Société peut également prodiguer des services de consultant ainsi que de formation professionnelle. Elle peut aussi entreprendre des activités de vente de technologie d'information et de télécommunication, et peut prodiguer des services ayant trait à ces domaines.

La Société peut également entreprendre des activités de location à court et long terme de toute sorte de véhicules à moteur.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Capellen. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Capellen, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents Euro (EUR 17.500,-), représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s)doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants dont au moins un Gérant ayant un pouvoir de signature B ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) le commissaire aux compte de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;

(iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur déclare qu'il souscrit les dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par (i) un paiement en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) payé par l'Associé Fondateur (l'Apport en Numéraire) et (ii) un apport en nature consistant en des droits de propriété intellectuelle (les Droits de PI), dont la valeur est attestée dans un certificat de l'Associé Fondateur en date du 26 mars 2013 (le Certificat d'Évaluation), et qui représente un apport net d'un montant de cinq mille Euro (EUR 5.000,-) (l'Apport en Nature). L'Apport en Numéraire et l'Apport en Nature sont à allouer au compte capital social nominal de la Société.

Il résulte du Certificat d'Évaluation qu'à la date dudit certificat:

- l'Associé Fondateur est le propriétaire légal et le bénéficiaire/propriétaire économique des Droits de PI (ceci incluant tous droits généralement quelconques) devant être apportés à la Société;

- l'Associé Fondateur est le seul ayant-droit des Droits de PI ainsi que le seul habilité à disposer des Droits de PI;

- la valeur des droits de PI devant être contribués à la Société est de cinq mille Euro (EUR 5.000,-);

- les Droits de PI devant être apportés à la Société sont librement transférables par l'Associé Fondateur de la Société et ne sont sujet à aucune restriction ou contrainte tel que notamment gage, nantissement, usufruit, options ou droit de quelque nature que ce soit restreignant la transférabilité ou réduisant la valeur des Droits de PI; et

- toutes les formalités légales requises pour le transfert de la propriété juridique et économique des Droits de PI ont été ou seront accomplies par l'Associé Fondateur dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié de constitution de la Société, au Luxembourg ou toute autre juridiction tel que le cas échéant requis et suite à l'apport des

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Droits de PI par l'Associé Fondateur à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire des droits juridiques et économiques relatifs aux Droits de PI.

Le Certificat d'Évaluation signé ne varietur par l'Associé Fondateur et le notaire, restera annexé au présent acte pour y être enregistré avec lui. Ainsi, le montant total de dix-sept mille cinq cents Euro (EUR 17.500,-) est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérant est fixé à un (1);

(b) Gunther De Vleeschouwer, consultant indépendant, né le 29 avril 1978 à Ghent (Belgique), dont l'adresse est au Goorstraat 63, 3191 Hever, Belgique est nommé en tant que gérant unique de la Société;

(c) le gérant unique de la Société est nommé pour une période indéterminée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: G. DE VLEESCHOUWER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2013. Relation: LAC/2013/15260 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045025/682.

(130055028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Academos Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.157.

—

In the year two thousand and thirteen, on the first day of March.

Before Maitre Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Academos Group S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B175.157 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on 31 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have been amended on 28 February 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, in the chair,

who appointed Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, as secretary and Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of twenty-one thousand two hundred sixty-seven euro and thirty-three cents (EUR 21,267.33) so as to increase it from its current amount of thirty-one thousand nine hundred and one euro (EUR 31,901) up to an amount of fifty-three thousand one hundred sixty-eight euro and thirty-three cents (EUR

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

53,168.33) through the issuance of two million sixty-six thousand seven hundred and thirty (2,066,730) class A1 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A2 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A3 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A4 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A5 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A6 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A7 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A8 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A9 shares and six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A10 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

2. Amendment of article 5.1 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand two hundred sixty-seven euro and thirty-three cents (EUR 21,267.33) so as to increase it from its current amount of thirty-one thousand nine hundred and one euro (EUR 31,901) up to an amount of fifty-three thousand one hundred sixty-eight euro and thirty-three cents (EUR 53,168.33) through the issuance of two million sixty-six thousand seven hundred and thirty-three (2,066,730) class A1 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A2 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A3 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A4 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A5 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A6 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A7 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A8 shares, six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A9 shares and six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) class A10 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

All the New Shares are subscribed and fully paid up by Serda Holdings GmbH, a Gesellschaft mit beschrânkter Haftung incorporated and existing under the laws of Austria, having its registered office at BellariastraBe 8/2, A-1010 Vienna, Austria, registered with the with Register of Companies of the Commercial Court Vienna under number FN 286339 m, ("Serda"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, through a contribution in kind consisting of eight thousand three hundred and thirty-three (8,333) shares in the share capital of H.I.G. Luxembourg Holdings 33 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 172.220, having a value equal to eight million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-seven euro (EUR 8,666,667) (the "Contribution").

Evidence of the value of the Contribution has been provided to the undersigned notary in form of a report of an independent auditor in accordance with articles 32-1 (5) and 26-1 (2) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, which is here annexed and which conclusion is as follows:

"On the basis of the work undertaken as described above in accordance with recommendations of the IRE and the CSSF and on the basis of the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that cause us to believe that the total value attributed to the contributed shares (H.I.G. 33 shares), amounting to EUR 8 333,00 as well as the share premium amounting to EUR 8,645,399.67, is not at least equal to the number and the nominal value of the 2 126 733 new ordinary shares (amounting to EUR 21 267,33) and share premium amounting to EUR 8,645,399.67 of Academos to be issued in exchange.

At the end of the transaction (contribution in kind by Serda), the shareholder structure of Academos Group S.C.A. presents itself as follows:

- 5 166 829 A1 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 3 100 099 shares held by H.I.G Europe and 2 066 730 shares held by Serda);

- 16 667 A2 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A3 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- 16 667 A4 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A5 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A6 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A7 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A8 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A9 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 5 166 829 A10 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 3 100 099 shares held by H.I.G Europe and 2 066 730 shares held by Serda);

- 1 Management share held by Academos Group GP S.A. with a nominal value of EUR 0,01;

- Share premium amounting to EUR 22,068,498.67."

The total amount of the Contribution will be allocated as follows: twenty-one thousand two hundred and sixty-seven euro and thirty-three cents (EUR 21,267.33) will be allocated to the share capital of the Company and eight million six hundred forty-five thousand three hundred ninety-nine euro and sixty-seven cents (EUR 8,645,399.67) to the share premium account of the Company.

As a consequence of the aforementioned resolution Serda as a new shareholder enters the meeting in order to deliberate on the following resolution:

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The issued share capital is set at fifty-three thousand one hundred sixty-eight euro and thirty-three cents (EUR 53,168.33), represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, consisting of:

a) five million one hundred sixty-six thousand eight hundred twenty-nine (5,166,829) redeemable Class A1 Ordinary Shares (the Class A1 Shares);

b) sixteen thousand six hundred sixty-six (16,667) redeemable Class A2 Ordinary Shares (the Class A2 Shares);

c) sixteen thousand six hundred sixty-six (16,667) redeemable Class A3 Ordinary Shares (the Class A3 Shares);

d) sixteen thousand six hundred sixty-six (16,667) redeemable Class A4 Ordinary Shares (the Class A4 Shares);

e) sixteen thousand six hundred sixty-six (16,667) redeemable Class A5 Ordinary Shares (the Class A5 Shares);

f) sixteen thousand six hundred sixty-six (16,667) redeemable Class A6 Ordinary Shares (the Class A6 Shares);

g) sixteen thousand six hundred sixty-six (16,667) redeemable Class A7 Ordinary Shares (the Class A7 Shares);

h) sixteen thousand six hundred sixty-six (16,667) redeemable Class A8 Ordinary Shares (the Class A8 Shares);

i) sixteen thousand six hundred sixty-six (16,667) redeemable Class A9 Ordinary Shares (the Class A9 Shares);

j) sixteen thousand six hundred sixty-six (16,667) redeemable Class A10 Ordinary Shares (the Class A10 Shares) (the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Shares, the Class A5 Shares, the Class A6 Shares, the Class A7 Shares, the Class A8 Shares, the Class A9 Shares and the Class A10 Shares are also collectively referred to as Ordinary Shares (the Ordinary Shares);

and

k) one (1) Management Share (the Management Share)."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour de mars,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Academos Group S.C.A., une société en commandite par actions, régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 175.157 (la "Société") constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, en date du 31 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Francis Kesseler, en date du 28 février 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette et comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de vingt et un mille deux cent soixante-sept euros et trente-trois centimes (EUR 21.267,33) pour l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille neuf cent un euros (EUR 31.901) à un montant de cinquante-trois mille cent soixante-huit euros et trente-trois centimes (53.168,33) par l'émission de deux millions soixante-six mille sept cent trente euros (2.066.730) actions ordinaires de classe A1, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A2, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A3, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A4, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A5, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A6, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A7, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A8, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A9, et six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, dûment signée par les associés, les procurations des associés représentés ainsi que par les membres du bureau sera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

L'assemblée décide, après délibération, de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt et un mille deux cent soixante-sept euros et trente-trois centimes (EUR 21.267,33) pour l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille neuf cent un euros (EUR 31.901) à un montant de cinquante-trois mille cent soixante-huit euros et trente-trois centimes (53.168,33) par l'émission de deux millions soixante-six mille sept cent trente euros (2.066.730) actions ordinaires de classe A1, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A2, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A3, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A4, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A5, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A6, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A7, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A8, six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A9, et six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ordinaires de classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (chacune une «Nouvelle Action» et ensemble les «Nouvelles Actions»).

Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées par Serda Holdings GmbH, une Gesellschaft mit beschrânkterHaftung, régie par le droit d'Autriche, ayant son siège social BellariastraBe 8/2, A-1010 Vienne, Autriche, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de la Commercial Court Vienna sous le numéro FN 286339 m («Serda»),»), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée, ci annexée, par une contribution en nature consistant en huit mille trois cent

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

trente-trois (8.333) du capital social de H.I.G. Luxembourg Holdgins 33 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.220, ayant une valeur égale à huit millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept euros (EUR 8.666.667) (la «Contribution»).

La preuve de l'existence et de la valeur de la Contribution susmentionnée a été produite au notaire soussigné sous la forme d'un rapport de réviseur d'entreprise agréé conformément aux articles 321 (5) et 26-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, qui reste annexée au présent acte et dont la conclusion a la teneur suivante:

"On the basis of the work undertaken as described above in accordance with recommendations of the IRE and the CSSF and on the basis of the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that cause us to believe that the total value attributed to the contributed shares (H.I.G. 33 shares), amounting to EUR 8 333,00 as well as the share premium amounting to EUR 8,645,399.67, is not at least equal to the number and the nominal value of the 2 126 733 new ordinary shares (amounting to EUR 21 267,33) and share premium amounting to EUR 8,645,399.67 of Academos to be issued in exchange.

At the end of the transaction (contribution in kind by Serda), the shareholder structure of Academos Group S.C.A. presents itself as follows:

- 5 166 829 A1 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 3 100 099 shares held by H.I.G Europe and 2 066 730 shares held by Serda);

- 16 667 A2 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A3 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A4 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A5 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A6 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A7 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A8 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 16 667 A9 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 10 000 shares held by H.I.G Europe and 6 667 shares held by Serda);

- 5 166 829 A10 Class shares with a nominal value of EUR 0,01 each; (i.e. 3 100 099 shares held by H.I.G Europe and 2 066 730 shares held by Serda);

- 1 Management share held by Academos Group GP S.A. with a nominal value of EUR 0,01;

- Share premium amounting to EUR 22,068,498.67."

La valeur totale de la Contribution est alloué de la manière suivante: (i) vingt et un mille deux cent soixante-sept euros et trente-trois centimes (EUR 21.267,33) est alloué au capital social de la Société et (ii) huit millions six cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-sept centimes (EUR 8.645.399,67) est alloué à la prime d'émission de la Société.

En conséquence de la résolution susmentionnée, Serda, en tant que nouvel associé, joint l'assemblée afin de délibérer sur la résolution suivante:

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinquante-trois mille cent soixante-huit euros et trente-trois centimes (EUR 53.168,33), représenté par des actions entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, composées de:

l) cinq millions cent soixante-six mille huit cent vingt-neuf (5.166.829) Actions Ordinaires rachetables de Classe A1 (les Actions Classe A1);

m) seize mille six cent soixante-sept (16,667) Actions Ordinaires rachetables de Classe A2 (les Actions Classe A2);

n) seize mille six cent soixante-sept (16,667) Actions Ordinaires rachetables de Classe A3 (les Actions Classe A3);

o) seize mille six cent soixante-sept (16,667) Actions Ordinaires rachetables de Classe A4 (les Actions Classe A4);

p) seize mille six cent soixante-sept (16,667) Actions Ordinaires rachetables de Classe A5 (les Actions Classe A5);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

q) seize mille six cent soixante-sept (16,667) Actions Ordinaires rachetables de Classe A6 (les Actions Classe A6);

r) seize mille six cent soixante-sept (16,667) Actions Ordinaires rachetables de Classe A7 (les Actions Classe A7);

s) seize mille six cent soixante-sept (16,667) Actions Ordinaires rachetables de Classe A8 (les Actions Classe A8);

t) seize mille six cent soixante-sept (16,667) Actions Ordinaires rachetables de Classe A9 (les Actions Classe A9);

u) seize mille six cent soixante-sept (16,667) Actions Ordinaires rachetables de Classe A10 (les Actions Classe A10) (les Actions Classe A1, les Actions Classe A2, les Actions Classe A3, les Actions Classe A4, les Actions Classe A5, les Actions Classe A6, les Actions Classe A7, les Actions Classe A8, les Actions Classe A9 et les Actions Classe A10 sont collectivement désignées comme les Actions Ordinaires (les Actions Ordinaires)); et,

v) Une (1) action de commandité (l'Action de Commandité)».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: EAC/2013/3212. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039090/275.

(130048323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Clarco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 176.093.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-et-un mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu,

Monsieur Patrick BELOTTI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1. Monsieur Alexandre BERTRAND, gérant de sociétés, né le 3 août 1980 à Strasbourg (France), de nationalité Française, demeurant à F-57310 Bertrange, 8, rue Saint Nicolas,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 15 mars 2013.

2. Mademoiselle Marylène BERTRAND, employée privée, née le 2 mai 1984 à Metz (France), de nationalité Française, demeurant à F-57130 Vionville, 30, rue Principale,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 15 mars 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CLARCO S.A.»

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- Achat en vue de leur revente, de tous biens meubles et immeubles, à savoir: Acquisition de terrains pour y édifier des constructions; Vente en totalité ou par fractions ou par lots de copropriété, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement; Accessoirement, la location totale ou partielle des immeubles.

- Travaux de réhabilitation, de rénovation et de transformation de biens immobiliers.

Elle pourra également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de tout autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-DEUX EUROS (EUR 32.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale représentant tous les actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis- En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La ou (les) première (s) personne (s) à qui sera déléguée la gestion journalière peut (pourront) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu du présent article 5 des statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de Juin à 15.00 heures à Esch-sur-Alzette au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont - faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Art. 11. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Alexandre BERTRAND, prénommé, (Huit cent actions)	800 actions
2. Mademoiselle Marylène BERTRAND, prénommée, (Deux cent actions)	200 actions
Total: Mille actions	1.000 actions

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25% (vingt cinq pour cent) de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.200,00 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré qualifié, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît, dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Alexandre BERTRAND, gérant de sociétés, né le 3 août 1980 à Strasbourg (France), demeurant à F-57310 Bertrange, 8, rue Saint Nicolas;

2. Mademoiselle Marylène BERTRAND, employée privée, née le 2 mai 1984 à Metz (France), demeurant à F-57130 Vioville, 30, rue Principale;

3. Monsieur Philippe BERTRAND, retraité de la police, né le 6 avril 1953 à Metz (France), demeurant à F-57300 Tremery, 19 bis rue des jardins.

Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée «Fiduciaire Comptable Luxembourgeoise», établie et ayant son siège social à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 36963.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019, ils sont renouvelables.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué de la société:

- Monsieur Alexandre BERTRAND pré qualifié;

Lequel pourra engager la Société par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Sixième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: BELOTTI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22/03/2013. Relation: EAC/2013/3929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039188/171.

(130048456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Bela-Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange, 1, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 166.721.

—

Les statuts coordonnés de la prédite société au 20 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mars 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013039778/13.

(130048982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Prime Nominees (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.709.

—

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of March;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxemburg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of the company "Prime Nominees (Luxembourg) S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), (the "Company"), with registered office in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 157.709, incorporated by deed of the undersigned notary, on the 20 th December 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 365 of the 23 rd of February 2011.

The meeting is presided by Ms. Jacqueline SIEBENALLER, "Director", Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairman appoints as secretary Mr. Bernhard HEINZ, "Vice-President", MultiConcept Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The meeting elects as scrutineer Mr. Robert ARCHBOLD, "Director", Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares:

I. That the sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That this list and proxy, signed by the appearing person, shall remain annexed here to be registered with the minutes.

II. That the sole shareholder present or represented has been sufficiently informed on the agenda of the present meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right.

2. Decision to put the Company into liquidation.

3. Appointment of the liquidator and determination of its powers.

IV. That it appears from the attendance list mentioned that all the shares are present or represented at the present Meeting, so that the meeting is validly constituted and is therefore authorized to take valid resolutions.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting acknowledges that the sole shareholder waived its right to the prior notice of the current meeting.

Second resolution

The general meeting decides to put the Company into liquidation.

Third resolution

The general meeting resolves to appoint "CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.", a public limited company, with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 45.727, as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144-148 and following of the law of August 10 th , 1915, concerning commercial companies, as amended, without having to ask for the authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

There being no further business on the agenda, the Chairman thereupon has closed the Meeting.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English and German, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the officiating notary by their first and last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us the notary the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achten März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Anteilsinhaber, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft „Prime Nominees (Luxembourg) S.à r.l.", einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitéé"), (die „Gesellschaft"), mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 157.709, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 20. Dezember 2010, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 365 vom 23. Februar 2011.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Jacqueline SIEBENALLER, "Director", Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Bernhard HEINZ, "Vice-President", MultiConcept Fund Management S.A. mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Robert ARCHBOLD, "Director", Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Der Vorstand der Versammlung ist somit zusammengestellt und die Vorsitzende erklärt:

I. Dass der alleinige anwesende oder vertretene einzige Anteilsinhaber und die jeweils von ihm gehaltene Anzahl von Anteilen in der Anwesenheitsliste verzeichnet sind. Die von dem Anwesenden und dem Notar unterzeichneten Anwesenheitsliste und Stimmrechtsvollmachten verbleiben als Anhang zu dieser Urkunde und werden als Anlage zusammen mit dem Protokoll eingetragen;

II. Dass der alleinige anwesende oder vertretene Anteilsinhaber ausreichend über die Tagesordnung dieser Generalversammlung informiert wurde.

III. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnung:

1. Verzicht auf die vorgeschriebene Einladungsfrist zur Generalversammlung.

2. Beschluss die Gesellschaft in Liquidation zu setzen.

3. Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

IV. Dass aus der genannten Teilnehmerliste hervor geht, dass die Gesamtzahl der Anteilsinhaber in dieser Versammlung anwesend oder vertreten sind und dass somit die Versammlung rechtmäßig zusammengetreten ist und daher berechtigt ist gültige Beschlüsse zu fassen.

Alsdann fasste die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis dass der alleinige Anteilsinhaber auf sein Recht verzichtet, vorgängig zu dieser Generalversammlung eingeladen worden zu sein.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft in Liquidation zu setzen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt „CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A." eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 45.727, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator ist mit den weitgehendsten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 über das Handelsgesellschaftsgesetz vom 10. August 1915 vorgesehenen Vollmachten ausgestattet, dies sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung, im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erforderlich wäre.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch und Deutsch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Komparenten und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, wird die englische Fassung maßgebend sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Komparenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: J. SIEBENALLER, B. HEINZ, R. ARCHBOLD, C. WERSANDT.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2013. LAC/2013/11788. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013039450/109.

(130048476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Mongolian Coal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.474.

—

L'an deux mille treize,

le vingt-cinq février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«MONGOLIAN COAL CORPORATION LIMITED», une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social à Unit 06 21/F, Beautiful Group Tower, 77, Connaught Road, Central, Hong Kong, immatriculée au Registre des Sociétés à Hong Kong sous le numéro 1467992,

ici représentée par:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Ulaanbaatar (Mongolie), le 08 février 2013,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

1.- Qu'elle est la seule et unique associée (l'«Associé») de la société «Mongolian Coal Corporation S.à r.l.» (la «Société») une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social encore au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154 474, constituée originairement sous la forme juridique d'une société anonyme (SA) suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 20 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 10 septembre 2010, sous le numéro 1860 et page 89235. Les statuts de la Société furent modifiés une seule fois et en conséquence suivant un acte notarié dressé le 30 décembre 2011, lequel acte, contenant entre autre la transformation de la forme juridique de la Société d'une société anonyme (SA) en celle d'une société à responsabilité limitée (SARL) suivie une refonte complète des statuts, fut régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 03 mars 2012, sous le numéro 567et page 27192.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à SOIXANTE-SEPT MILLIONS CENT VINGT-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS US (67'126'690.- USD) divisé en six millions sept cent douze mille six cent soixante-neuf (6'712'669) parts sociales d'une valeur nominale de DIX DOLLARS US (10.- USD) chacune, intégralement libérées et toutes détenues par l'Associé.

Ceci exposé, l'Associé, représenté comme il est dit ci-avant et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris la seule résolution suivante:

Résolution

L'Associé DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Parc d'Activité Syrdall 2) et DECIDE par conséquent de modifier dans les deux versions originales des statuts, anglaise et française, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de leur donner la teneur qui suit:

Version anglaise:

"The registered office of the Company is established in Munsbach (municipality of Schuttrange), Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

«Le siège social de la Société est établi à Munsbach (commune de Schuttrange), Grand-Duché de Luxembourg»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dont acte, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. KARLS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 février 2013. Relation: EAC/2013/2774. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013039407/57.

(130048619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Bambi Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.326.

—

RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence demeurant à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg soussigné.

A comparu

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette,

représentant la totalité des actionnaires de la société BAMBI FINANCE S.A. SPF, société anonyme-société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, ayant son siège social à 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 39.326, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 290 du 02 juillet 1992, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2012, en voie de publication au Mémorial C,

agissant en vertu des procurations annexées au prédit acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2012 (numéro 3244/12 de son répertoire), prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Que suite à la réalisation de la scission partielle actée par le notaire instrumentant lors de la prédite l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2012, l'article premier (1 er) - 1 er alinéa a est modifié comme suit:

Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination BAMBI FINANCE S.A. SPF

2) Que suite à la réduction du capital documentée dans l'acte de scission partielle actée par la prédite assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2012, le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts est modifié comme suit:

Art. 3. 1 er alinéa. Le capital social est fixé à 567.920 EUR (cinq cent soixante sept mille neuf cent vingt euros) représenté par 2.290 (deux mille deux cent quatre vingt dix) actions, d'une valeur nominale de 248 EUR (deux cent quarante huit euros), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite en interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mars 2013. Relation: EAC/2013/3581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039766/36.

(130048942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Capital United S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.206.

—

L'an deux mille treize,

le vingt-huitième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Monsieur Lian Seng Glen LAU, Chief Executive Officer, demeurant à Apt/Blk 43 Telok Biangah Rise 05-648 Singapore 090043, Singapore,

ici représenté par:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Singapore, le 14 janvier 2013,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

1.- Qu'elle est la seule et unique associée («l' Associé») de la société «CAPITAL UNITED S.à r.l.» (la «Société») une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social encore au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172 206, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 15 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 22 novembre 2012, sous le numéro 2836 et page 136104. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à CENT MILLE EUROS (100'000.-EUR) divisé en cent mille (100'000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1.-EUR) chacune, intégralement libérées et toutes détenues par l'Associé.

Ceci exposé, l'Associé, représenté comme il est dit ci-avant et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris la seule résolution suivante:

Résolution

L'Associé DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Parc d'Activité Syrdall 2) et DECIDE par conséquent de modifier dans les deux versions originales des statuts, anglaise et française, les deux premiers alinéas de l'article DEUX (2) des statuts de la Société, afin de leur donner la teneur qui suit:

Version anglaise:

"The Company will have its registered office in Munsbach (municipality of Schuttrange), Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Schuttrange by a resolution of the Manager(s)."

Version française:

«Le siège social de la Société est établi à Munsbach (commune de Schuttrange), Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par une décision des Gérants.»

Dont acte, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de l'Associé prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E KARLS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 mars 2013. Relation: EAC/2013/2839. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013039831/51.

(130049084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Jotal S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.621.

—

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Madame Alice Natalia TAVARES NOGUEIRA, commerçante, demeurant à L-4510 Oberkorn 31, route de Belvaux,

agissant en son nom personnel, en sa qualité d'associée et de gérante unique de la société ci-après désignée.

La comparante, agissant comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle est la seule et unique associée, respectivement gérante de la société à responsabilité limitée "JOTAL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

16, Boulevard J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2057 du 21 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 130621.

Ensuite la comparante, agissant comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée à la présente assemblée, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la location et la vente de tout matériel et équipement pour les professionnels de la restauration, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société a également pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat et la vente concernant l'habillement de la personne, en particulier de vêtements pour enfants et accessoires, la vente de textile concernant la restauration (nappes, serviettes, vêtements professionnels pour la restauration), l'achat, la vente de machines de jeux d'amusement, ainsi que des machines de jeux d'amusement avec connexion internet, et la réparation du matériel.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société, et sont estimés approximativement à € 1.100.-.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante agissant en ses dites qualités a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante agissant en ses dites qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TAVARES NOGUEIRA, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/03/2013. Relation: EAC/2013/4005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040035/44.

(130049106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Master 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.797.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040114/10.

(130049212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

ESCF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.074.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.659.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ESCF Soparfi B S.à r.l.

Référence de publication: 2013044944/11.

(130054922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Antin Infrastructure Luxembourg V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.422.540,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.092.

—

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of March.

Before Us Maitre Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Antin Infrastructure Partners FCPR, a joint ownership of securities (fonds commun de placement à risques) as defined in article L 214-20 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 487 530 677, represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners SAS, having its professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris,

here represented by Olivier Thill, jurist, with professional address at 33, av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris on 15 th March 2013,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Antin Infrastructure Luxembourg V, a limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.092, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 1 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2227 of 21 September 2011 (the Company), amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 26 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2911 of 30 November 2012.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,588,290 (one million five hundred eighty-eight thousand two hundred ninety euro) by an amount of EUR 31,834,250 (thirty-one million eight hundred thirty-four thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 33,422,540 (thirty-three million four hundred twenty-two thousand five hundred forty euro) by the issuance of 3,183,425 (three million one hundred eighty-three thousand four hundred twenty-five) new class D shares, having a par value of EUR 10 (ten euro) each and the payment of a share premium of an amount of EUR 9.26 (nine euro and twenty-six cents);

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles); and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 31,834,250 (thirty-one million eight hundred thirty-four thousand two hundred fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 1,588,290 (one million five hundred eighty-eight thousand two hundred and ninety euro), represented by 158,829 (one hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR 10 (ten euro) each, divided into 4 (four) classes, to an amount of EUR 33,422,540 (thirty-three million four hundred twenty-two thousand five hundred forty euro), represented by 3,342,254 (three million three hundred forty-two thousand two hundred fifty-four) ordinary shares, having a par value of EUR 10 (ten euro) each, divided into 4 (four) classes, by way of the issuance of 3,183,425 (three million one hundred eighty-three thousand four hundred twenty-five) new class D shares, each share having a par value of EUR 10 (ten euro) (the New D Shares) and the payment of a share premium of an amount of EUR 9.26 (nine euro and twenty-six cents).

All the 3,183,425 (three million one hundred eighty-three thousand four hundred twenty-five) New D Shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 31,834,259.26 (thirty-one million eight hundred thirty-four thousand two hundred fifty-nine euro and twenty-six cents) is at the free disposal of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 3,342,254 (three million three hundred forty-two thousand two hundred fifty-four) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend article 5 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 33,422,540 (thirty-three million four hundred twenty-two thousand five hundred forty euro) represented by 3,342,254 (three million three hundred forty-two thousand two hundred fifty-four) shares with a nominal value of EUR 10 (ten euro) each, divided in classes as follows:

1. 1,250 class A shares;
2. 16,810 class B shares;
3. 139,519 class C shares; and
4. 3,184,675 class D shares".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Antin Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques, tel que défini à l'article L 214-20 du code monétaire et financier, ayant son siege au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented représenté par Antin Infrastructure Partners SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 487 530 677, représentée par Mr Alain Rauscher, Président de Antin Infrastructure Partners SAS, ayant son adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, (l'Associé Unique),

ici représentée par Olivier Thill, jurist, demeurant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 15 mars 2013,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Antin Infrastructure Luxembourg V", enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.092, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée selon acte du notaire soussigné du 1 er juillet 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2227 du 21 septembre 2011 (la Société), modifié pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 26 Septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2911 du 30 novembre 2012.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour:

Agenda:

1. Décision d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 31.834.250 (trente et un millions huit cent trente-quatre mille deux cent cinquante euros), pour le faire passer de son montant actuel de EUR 1.588.290

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(un million cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix euros) à un montant de EUR 33.422.540 (trente-trois millions quatre cent vingt-deux mille cinq cent quarante euros) par l'émission de 3.183.425 (trois millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe D, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, et le paiement d'une prime d'émission de EUR 9,26 (neuf euros et vingt-six cents);

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 31.834.250 (trente et un millions huit cent trente-quatre mille deux cent cinquante euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.588.290 (un million cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix euros), représenté par 158.829 (cent cinquante-huit mille huit cent vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, divisées en 4 (quatre) classes, à un montant de EUR 33.422.540 (trente-trois millions quatre cent vingt-deux mille cinq cent quarante euros), représenté par 3.342.254 (trois millions trois cent quarante-deux mille deux cent cinquante-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, divisées en 4 (quatre) classes, par voie d'émission de 3.183.425 (trois millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe D (les Nouvelles Parts Sociales D), chacune ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), et le paiement d'une prime d'émission de EUR 9,26 (neuf euros et vingt-six cents).

Toutes les 3.183.425 (trois millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt-cinq) Nouvelles Parts Sociales D à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 31.834.259,26 (trente et un millions huit cent trente-quatre mille deux cent cinquante-neuf euros et vingt-six cents) est à la libre disposition de la Société.

Suite à cette augmentation de capital l'Associée Unique détient la totalité parts sociales de la Société, correspondant à 3.342.254 (trois millions trois cent quarante-deux mille deux cent cinquante-quatre) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 33.422.540 (trente-trois millions quatre cent vingt-deux mille cinq cent quarante euros) représenté par 3.342.254 (trois millions trois cent quarante-deux mille deux cent cinquante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, divisées de la façon suivante:

1. 1.250 parts sociales de classe A;

2. 16.810 parts sociales de classe B;

3. 139.519 parts sociales de classe C; et

4. 3.184.675 parts sociales de classe D."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les dépens coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Thill, Kesseler.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: EAC/2013/3987. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039713/170.

(130048855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Financière Victoire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 140.928.

—

L'an deux mille treize, le treize février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "FINANCIERE VICTOIRE S.A.", établie et ayant son siège à L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X septembre, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 4 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2162 du 5 septembre 2008, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.928,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc KERNEL, expert comptable, demeurant à L-5532 Remich, 6, rue Enz,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert de siège social de Luxembourg à Remich;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Luxembourg à Remich et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Remich."

Deuxième résolution

Il fixe l'adresse de la société à L-5532 Remich, 6, rue Enz.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, DEMICHELET, KERNEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2013. Relation: LAC/2013/7110. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039949/50.

(130048835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Luxembourg Securities Holdings S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.904.

—

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de la Société du 8 mars 2013 que:

1. La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été révoquée de son poste de Réviseur d'entreprises agréé avec effet au 30 décembre 2011.

2. La société REVICONSULT S.à r.l. ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013 a été nommée au poste de Commissaire avec effet au 30 décembre 2011.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

3. Les démissions de R7, LLC et Cornerstone Financial Corporation de leur poste d'administrateur de la Société ont été acceptées et ce avec effet immédiat.

4. La société LSH Advisors, LLC, ayant son siège social au 2711 Centerville road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, enregistrée au Registre du Delaware sous le numéro 5154111 et ayant pour représentant permanent Madame Barbara Jean Cook, née le 4 novembre 1953 à North Carolina, USA et résidant au 605 Runbridge Street, Las Vegas, NV 89144, a été nommée administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

5. Monsieur Martijn Senninghe-Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas et demeurant au 136, rue de Cessange L-1321 Luxembourg a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

6. La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Joseph Benedetto, administrateur de la Société, au 1500 Manor Drive, Daytona Beach, Florida 32114, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013040082/30.

(130048949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

LT Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.989.

—

L'an deux mille treize,

le vingt-huitième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «LT CAPITAL S.A. (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé à la date du 08 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 27 février 2007, sous le numéro 355 et page 12194. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 122 989. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentaire, en date du 03 mars 2010, publié au Mémorial, en date du 05 mai 2010, sous le numéro 944 et page 45283.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Joâo FERREIRA, employé privé, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Tamara HOFFMANN, employée privée, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la Société à Parc d'Activité Syrdall 2, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2) Modification afférente des articles correspondant des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert du siège social.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg vers 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Parc d'Activité Syrdall 2) et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1 er), deuxième alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

Art. 1 er . (deuxième alinéa). «Le siège social est établi à Munsbach (commune de Schuttrange), Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

En conséquence directe de ce transfert de siège l'Assemblée DECIDE de modifier l'article NEUF (9), premier alinéa des statuts de la Société, relatif au lieu de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 9. (premier alinéa). «L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. FERREIRA, T. HOFFMANN, E. KARLS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1 er mars 2013. Relation: EAC/2013/2836. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013040100/62.

(130049059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Infi Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.212.

—

L'an deux mille treize,

le vingt-huitième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«CALEDONIAN INVESTMENTS LIMITED», une société constituée et existant sous le droit de Hong Kong, établie et ayant son siège social à 3908 Two Exchange Square, 8 Connaught Place, Central Hong Kong,

ici représentée par:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Ile de Man, le 03 janvier 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de la société «INFI HOLDING S.A.» (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social actuel au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec un capital social souscrit émis de trente et un mille euros (31'000.-EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 145 212, qui a été constituée suivant un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 10 mars 2009, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 1 er avril 2009, sous le numéro 703, et page 33727.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

La partie comparante, en sa qualité d'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg vers la commune de Schuttrange et plus précisément au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Parc d'Activité Syrdall 2).

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social de la Société, l'Actionnaire décide de modifier, l'article QUATRE (4), premier alinéa des statuts de la Société, pour donner à ce premier alinéa la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. (Premier alinéa). «Le siège social est établi à Munsbach (commune de Schuttrange), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

En conséquence directe de ce transfert de siège, l'Actionnaire décide de modifier encore l'article HUIT (8)), premier alinéa des statuts de la Société, comme suit:

Art. 8. (Premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deux juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un samedi, ou un dimanche ou encore un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.»

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège de la Société.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé ensemble avec Nous le notaire, le présent acte.

Signé: E. KARLS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 mars 2013. Relation: EAC/2013/2840. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013040024/51.

(130049091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

CRX Markets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.889.

—

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of March.

Before us Maître Jean Joseph Wagner, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Satee GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Switzerland, registered with the commercial register of Zug, Switzerland under number CH-170.4.003.278-8, having its registered office at Grabenstraße 25, 6340 Baar, Switzerland,

here represented by Ms Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25 February 2013,

2. Tilia Quadrat GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich, Germany under number HRB 200807, having its registered office at König-Ludwig-Weg 23, 82335 Berg, Germany,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

here represented by Ms Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy, given on 25 February 2013,

3. Nirvage GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Frankfurt/Main, Germany under number HRB 94181, having its registered office at c/o Steuerkanzlei Bernd Rumpf, Bockenheimer Landstr. 64, 60323 Frankfurt/Main, Germany,

here represented by Ms Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy, given on 28 February 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of CRX Markets S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.889, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 19 December 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 267 dated 4 February 2013. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda:

1. Decision to increase the Company's authorised capital from its current amount of nineteen thousand euro (EUR 19,000) represented by nineteen thousand (19,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, up to forty thousand euro (EUR 40,000) represented by forty thousand (40,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

3. Decision to increase the Company's share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, up to thirty-six thousand six hundred thirty-six euro (EUR 36,636) represented by thirty-six thousand six hundred thirty-six (36,636) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, through the issue of five thousand six hundred thirty-six (5,636) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to be paid up by contribution in cash.

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

5. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to increase the Company's authorised capital from its current amount of nineteen thousand euro (EUR 19,000) represented by nineteen thousand (19,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, up to forty thousand euro (EUR 40,000) represented by forty thousand (40,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Meeting resolved to acknowledge and to approve the report issued by the management board of the Company in conjunction with the article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Said report, after being signed "ne varietur" by the members of the Board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Accordingly, the Meeting resolves to authorise management board of the Company to limit or suppress the preferential subscription right of existing shareholders when using the authorized share capital.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the extraordinary general meeting decides to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Authorised capital.**

6.1 The authorised capital, excluding the share capital, is set at forty thousand euro (EUR 40,000) represented by forty thousand (40,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the management board is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Third resolution

The extraordinary general meeting decides to increase the share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, up to thirty-six thousand six hundred thirty-six euro (EUR 36,636) represented by thirty-six thousand six hundred thirty-six (36,636) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, through the issue of five thousand six hundred thirty-six (5,636) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each in the form defined here below.

The newly issued shares are subscribed and fully paid up as follows:

1. one thousand six hundred ninety (1,690) shares are subscribed and fully paid up by Urs Strewe, born on 14 July 1969, with personal address at Kottgeiseringer Str. 3 c, 82284 Grafrath, by a contribution in cash of one thousand six hundred ninety euros (EUR 1,690) allocated to the share capital of the Company.

2. one thousand four hundred nine (1,409) shares are subscribed and fully paid up by Kap MAJO GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Wiesbaden, Germany under number HRB 12846, having its business office at Oberstraße 135, 20149 Hamburg, Germany, by a contribution in cash of two thousand five hundred euros (EUR 2,500) whereof one thousand four hundred nine euros (EUR 1,409) shall be allocated to the share capital of the Company and one thousand ninety-one euros (EUR 1,091) shall be allocated to the share premium of the Company.

3. eight hundred forty-five (845) shares are subscribed and fully paid up by Gerhard Jänsch, born on 10 December 1956, with personal address at Londoner Straße 5, 60327 Frankfurt am Main, Germany, by a contribution in cash of one thousand five hundred euros (EUR 1,500) whereof eight hundred forty-five euros (EUR 845) shall be allocated to the share capital of the Company and six hundred fifty-five euros (EUR 655) shall be allocated to the share premium of the Company.

4. five hundred sixty-four (564) shares are subscribed and fully paid up by Dr. Pavlo Shabalin, born in Lviv, Ukraine, on 26 April 1975, with personal address at Lützelsteiner Str. 18. 80939 München, by a contribution in cash of five hundred sixty-four euros (EUR 564) allocated to the share capital of the Company.

5. five hundred sixty-four (564) shares are subscribed and fully paid up by Michael Piel, born on 25 May 1964, with personal address at Hinter der Mühl 13, 55278 Selzen, Germany, by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) whereof five hundred sixty-four euros (EUR 564) shall be allocated to the share capital of the Company and eleven thousand nine hundred thirty-six euros (EUR 11,936) shall be allocated to the share premium of the Company.

6. five hundred sixty-four (564) shares are subscribed and fully paid up by Bertrand Pinel, born on 29 August 1968, with personal address at 90, Chemin de Conrillons, 1292 Chambesy, Switzerland, by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) whereof five hundred sixty-four euros (EUR 564) shall be allocated to the share capital of the Company and eleven thousand nine hundred thirty-six euros (EUR 11,936) shall be allocated to the share premium of the Company.

The aggregate contribution in cash of thirty-one thousand two hundred and fifty-four euro (EUR 31.254.-) is evidenced to the notary by a blocking certificate.

As a consequence, Urs Strewe, Kap MAJO GmbH, Gerhard Jänsch, Dr. Pavlo Shabalin, Michael Piel and Bertrand Pinel, all prenamed, represented by Antje Reibold, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of proxies signed in Grafrath on 28 February 2013 and in Hamburg on 7 March 2013 and in Bad Nauheim on 25 February 2013 and in Munich on 11 February 2013 and in Selzen on 28 February 2013 and in Chambésy on 11 February 2013, participate to the extraordinary general meeting of the Company and will vote on the following resolution.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the extraordinary general meeting decides to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirty-six thousand six hundred thirty-six euros (EUR 36,636) represented by thirty-six thousand six hundred thirty-six (36,636) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The management board shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association or in accordance with article 6 hereof.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding deed:

L'an deux mille treize, le quinzième jour de mars.

Par-devant Maître Jean Joseph Wagner, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Satee GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Suisse, enregistrée sous le numéro CH-170.4.003.278-8 du registre commercial de Zug, Suisse, ayant son siège social au Grabenstraße 25, 6340 Baar, Suisse,

dûment représentée par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2013,

2. Tilia Quadrat GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois d'Allemagne, enregistrée sous le registre de commerce du circuit de Munich, Allemagne sous le numéro HRB 200807, ayant son siège social au König-Ludwig-Weg 23, 82335 Berg, Allemagne,

dûment représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2013,

3. Nirvage GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois d'Allemagne, enregistrée sous le registre de commerce du circuit de Munich, Allemagne sous le numéro HRB 94181, ayant son siège social au c/o Steuerkanzlei Bernd Rumpf, Bockenheimer Landstr. 64, 60323 Frankfurt/Main, Allemagne,

dûment représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2013.

Les procurations paraphées ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les actionnaires de la société CRX Markets S.A. (ci-après la «Société») une société anonyme, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.889, fondée par un acte notarié du notaire soussigné le 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 267 en date du 4 février 2013. Les statuts n'ont pas été révisés depuis.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont ensuite demandé au notaire soussigné d'acter l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital autorisé de la Société de son montant actuel de dix-neuf mille euros (EUR 19.000) représentés par dix-neuf mille (19.000) actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quarante mille euros (EUR 40.000) représentés par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

3. Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représentés par trente et un mille (31.000) actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à trente-six mille six cent trente-six euros (EUR 36.636) représentés par trente-six mille six cent trente-six (36.636) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), chacune par l'émission de cinq mille six cent trente-six (5.636) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, devant être libérée par un apport en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Divers.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, prennent les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Première Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital autorisé de la Société de son montant actuel de dix-neuf mille euros (EUR 19.000) représentés par dix-neuf mille (19.000) actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quarante mille euros (EUR 40.000) représentés par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale d'un euro chacune (EUR 1).

L'Assemblée décide de prendre connaissance et d'approuver le rapport établi par le directoire de la Société en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte à des fins d'enregistrement.

En conséquence, l'Assemblée décide d'autoriser le directoire de la Société à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant lorsqu'il fait usage du capital autorisé.

Seconde Résolution

A la suite de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire décide de réviser l'article 6 des statuts de la Société qui devra être lu de la façon suivante:

« **Art. 6. Capital Autorisé.**

6.1 Le capital autorisé, à l'exclusion du capital social, est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000), consistant en quarante mille (40.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) années à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément au présent article, le directoire est autorisé à émettre des actions, accorder des options de souscription d'actions and émettre tous autres instruments convertibles en actions dans les limites du capital autorisé, aux personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes, et spécifiquement à procéder à de telles émissions sans réserver un droit préférentiel de souscription des actions émises aux actionnaires existants. Cette autorisation peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour une modification des présents statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder cinq (5) ans.

6.2 Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.»

Troisième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représentés par trente et un mille (31.000) actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à trente-six mille six cent trente-six euros (EUR 36.636) représentés par trente-six mille six cent trente-six (36.636) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par l'émission de cinq mille six cent trente-six (5.636) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes selon les modalités définies ci-après.

Les nouvelles actions émises sont souscrites et entièrement libérée de la façon suivante:

1. mille six cent quatre-vingt-dix (1.690) actions sont souscrites et entièrement libérées par Urs Strewe, né le 14 juillet 1969, résidant à Kottgeiseringer Str. 3 c, 82284 Grafrath, par un apport en numéraire de mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.690) alloué au capital social de la Société.

2. mille quatre cent neuf (1,409) actions sont souscrites et entièrement libérées par Kap MAJO GmbH, une société à responsabilité limitée, fondée et régie par les lois d'Allemagne, enregistrée dans le registre de commerce du circuit de Wiesbaden, Allemagne sous le numéro HRB 12846, ayant son siège social au Oberstrasse 135, 20149 Hamburg, Allemagne, par un apport en numéraire de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) dont mille quatre cent neuf euros (EUR 1.409) devront être alloués au capital social de la Société et mille quatre-vingt-onze euros (EUR 1.091) devront être alloués à la prime d'émission de la Société.

3. huit cent quarante-cinq (845) actions sont souscrites et entièrement libérées par Gerhard Jänsch, né le 10 Décembre 1956, résidant à Londoner Strasse 5, 60327 Frankfurt am Main, Allemagne, par un apport en numéraire de mille cinq cent euros (EUR 1.500) dont huit cent quarante-cinq euros (EUR 845) sont alloués au capital social de la Société et six cent cinquante-cinq euros (EUR 655) sont alloués à la prime d'émission de la Société.

4. cinq cent soixante-quatre (564) actions sont souscrites et entièrement libérées par Dr. Pavlo Shabalin, né à Lviv, Ukraine le 26 avril 1975, résidant à Lützelsteiner Str. 18, 80939 München, par un apport en numéraire de cinq cent soixante-quatre euros (EUR 564) alloués au capital social de la Société.

5. cinq cent soixante-quatre (564) actions sont souscrites et entièrement libérées par Michael Piel, né le 25 mai 1964, résidant à Hinter der Mühl 13, 55278 Selzen, Allemagne par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) dont cinq cent soixante-quatre euros (EUR 564) sont alloués au capital social de la Société et onze mille neuf cent trente-six euros (EUR 11.936) sont alloués à la prime d'émission de la Société.

6. cinq cent soixante-quatre (564) actions sont souscrites et entièrement libérées par Bertrand Pinel, né le 29 août 1968, résidant à 90, Chemin de Conrillons, 1292 Chambésy, Suisse, par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) dont cinq cent soixante-quatre euros (EUR 564) sont alloués au capital social de la Société et onze mille neuf cent trente-six (11.936) sont alloués à la prime d'émission de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'apport total en numéraire de trente et un mille deux cent cinquante-quatre euros (EUR 31.254.-) a été prouvé au notaire par un certificat de blocage.

Par conséquent, Urs Strewe, Kap MAJO GmbH, Gerhard Jänsch, Dr. Pavlo Shabalin, Michael Piel, Bertrand Pinel, tous susmentionnés, représentés par Antje Reibold, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Grafrath le 28 février 2013 et à Hamburg le 7 mars 2013 et à Bad Nauheim le 25 février 2013 et à Munich le 11 février 2013 et à Selzen le 28 février 2013 et à Chambésy le 11 février 2013, participent à l'assemblée générale extraordinaire de la société et participent au vote de la résolution suivante.

Les procurations paraphées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Quatrième Résolution

A la suite de la résolution précédente l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il prenne la forme suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-six mille six cent trente-six euros (EUR 36.636), représenté par trente-six mille six cent trente-six (36.636) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts ou tel que prévu dans l'article 6 des présentes.

5.3 Toutes les nouvelles actions à souscrire en numéraire devront être proposées en préférence aux actionnaires existants. Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, ces actions devront être proposées aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par eux au sein du capital social de la Société. Le directoire déterminera la période pendant laquelle un tel droit préférentiel de souscription pourra être exercé et qui ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date d'expédition d'une lettre recommandée adressée aux actionnaires et leur annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans les conditions requises pour une modification des présents statuts ou conformément à l'article 6 des présentes.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions aux conditions prévues par la Loi.»

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé par le notaire soussigné à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant des parties comparantes, dont le prénom, le nom, l'état civil et le lieu de résidence est connu par le notaire soussigné; le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIBOLD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 20 mars 2013. Relation: EAC/2013/3782. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013039208/278.

(130048299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Mongolian Coal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 154.474.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040119/10.

(130049144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tishman Speyer Junghof LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.583.

—

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of March.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer Junghof Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171577,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on March 6, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Junghof LP S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171583, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 24, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2593, dated October 18, 2012, and whose articles of association have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to amend article 2 of the Company's articles of incorporation so that it shall read as follows:

« **Art. 2.** The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control and the development of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer Junghof Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171577,

ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 6 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Junghof LP S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 171583, constituée par acte de notaire soussigné en date du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2593, en date du 18 octobre 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3450. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013039575/111.

(130048475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Munich LBS 160 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.882.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 10 janvier 2013 que:

- La démission de Monsieur Alain LAM de son poste de gérant a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet au 31 décembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044544/17.

(130053946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

B.U.R.O.S. Business Unit Rental Office Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 165.766.

—

Suite à la cession de parts du 28 mars 2013, le capital de la Sàrl susmentionnée est réparti comme suit:
Janice Allgrove, ... 100 parts sociales

Janice Allgrove
Gérant unique

Référence de publication: 2013044809/11.

(130054619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Sinabe S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 44.063.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale du 4 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 4 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 4 avril 2013.
Pour SINABE S.A. -SPF
Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013044670/22.

(130054118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck